



# STONETECH® Scellant résistant à l'eau sale

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date d'émission : 2020-11-30

Version : 1.0

## SECTION 1 : IDENTIFICATION

### 1.1. Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : STONETECH® Scellant résistant à l'eau sale

### 1.2. Usage prévu du produit

Protection contre les sels sur les pierres naturelles

### 1.3. Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

#### Société

LATICRETE International

1 Laticrete Park, N

Bethany, CT 06524

T (203)-393-0010

#### Société

LATICRETE Canada ULC

PO Box 129, Emeryville, Ontario, Canada

NOR-1A0

(833)-254-9255

### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro en cas d'urgence : Pour une urgence chimique, appelez ChemTel Inc. le jour ou la nuit :

(800)255-3924 (Amérique du Nord)

(800)-099-0731 (Mexique)

+1 (813)248-0585 (International - appels à frais virés acceptés)

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-É.-U./CA

Irrit. oculaire 2 H319

Sens. cutanée 1A H317

Texte complet des catégories de dangers et des mentions de danger : voir la section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH-É.-U./CA

Pictogrammes de danger (SGH-É.-U./CA) :



Mention d'avertissement (SGH-É.-U./CA) : Attention

Mentions de danger (SGH-É.-U./CA) : H317 – Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 – Provoque une grave irritation des yeux.

Conseils de prudence (SGH-É.-U./CA) : P261 – Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard ou la pulvérisation.  
P264 – Se laver les mains, les avant-bras et les autres zones exposées soigneusement après manipulation.  
P272 – Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 – Porter des gants et des vêtements de protection, et une protection oculaire.  
P302+P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P321 – Traitement spécifique (voir la section 4 de cette FDS).  
P333+P313 – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.  
P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.  
P362+P364 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P501 – Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

# STONETECH® Scellant résistant à l'eau sale

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

## 2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver l'état des personnes souffrant déjà d'affections oculaires, cutanées ou respiratoires.

## 2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-É.-U./CA)

Aucune donnée disponible

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substance

Sans objet

### 3.2. Mélange

| Nom   | Identificateur du produit | % *            | Classification des composants selon le SGH   |
|---|---------------------------|----------------|--|
| oxy-1,2-ethanediyl .alpha.-isotridecyl-.omega.-hydroxy- | (N° CAS) 9043-30-5        | < 1            | Tox. aiguë 4 (orale), H302<br>Irrit. cutanée 2, H315<br>Lés. oculaires 1, H318<br>Aquatique chronique 3, H412  |
| Chlorhydrate de méthyl-2 isothiazolone-4 one-3          | (Numéro de CAS) 2682-20-4 | 0,0036 à 0,004 | Tox. aiguë 3 (orale), H301<br>Tox. aiguë 3 (cutanée), H311<br>Tox. aiguë 2 (inhalation : poussières, brouillard), H330<br>Corr. cutanée 1B, H314<br>Lés. oculaires 1, H318<br>Sens. cutanée 1A, H317<br>STOT SE 3, H335<br>Aquatique aigu 1, H400<br>Aquatique chronique 1, H410 |

Texte complet des phrases H : voir la section 16

\*Les pourcentages sont inscrits selon un pourcentage en poids (% p/p) pour les composants liquides et solides. Les composants gazeux sont inscrits selon un pourcentage en volume (% vol/vol).

## SECTION 4 : PREMIERS SOINS

### 4.1. Description des premiers secours

**Généralités :** Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

**Inhalation:** Lorsque des symptômes apparaissent : sortir à l'air libre et aérer la zone suspectée. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

**Contact avec la peau :** Faire immédiatement tremper les zones touchées dans l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

**Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

**Ingestion:** Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Généralités :** Sensibilisation cutanée. Provoque une grave irritation des yeux.

**Inhalation :** Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

**Contact avec la peau :** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Contact avec les yeux :** Le contact provoque une irritation grave avec rougeur et gonflement de la conjonctive.

**Ingestion :** L'ingestion peut avoir des effets nocifs.

**Symptômes chroniques :** Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition prouvée ou suspectée, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

# STONETECH® Scellant résistant à l'eau sale

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

## SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### 5.1. Agents extincteurs

**Agents extincteurs appropriés** : Eau pulvérisée, brouillard d'eau, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse antialcool ou produit chimique sec.

**Agents extincteurs inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Risque d'incendie** : N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à température élevée.

**Risque d'explosion** : Le produit n'est pas explosif.

**Réactivité** : Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de précaution dans la lutte contre l'incendie** : Combattre tout incendie d'origine chimique avec prudence.

**Instructions de lutte contre l'incendie** : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés.

**Protection lors de la lutte contre l'incendie** : Ne pas entrer dans le secteur d'intervention sans porter l'équipement de protection approprié, notamment une protection des voies respiratoires.

**Produits de combustion dangereux** : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Amortir la fumée et les fumées irritantes.

### 5.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Mesures générales** : Éviter de respirer le produit (les vapeurs, le brouillard ou la pulvérisation). Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

#### 6.1.1. Pour le personnel non affecté aux urgences

**Équipement de protection** : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

**Procédures d'urgence** : Évacuer le personnel non nécessaire.

#### 6.1.2. Pour le personnel affecté aux urgences

**Équipement de protection** : Fournir à l'équipe de nettoyage la protection appropriée.

**Procédures d'urgence** : À l'arrivée sur place, le premier répondant doit reconnaître la présence de produits dangereux, se protéger et protéger les autres personnes, sécuriser l'endroit et obtenir l'assistance du personnel formé dès que les conditions le permettent. Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout écoulement dans les égouts et les eaux publiques.

### 6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

**Pour le confinement** : Contenir les déversements avec des digues de sécurité ou des matières absorbantes pour éviter la migration et l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

**Méthodes de nettoyage** : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Placer la matière déversée dans un récipient convenable pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8, Contrôles de l'exposition/protection individuelle et la section 13, Données sur l'élimination.

## SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard ou la pulvérisation.

**Mesures d'hygiène** : Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Mesures techniques** : Respecter la réglementation applicable.

**Conditions d'entreposage** : Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Stocker dans un endroit sec et frais.

Conserver/stocker à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles.

**Matières incompatibles** : Acides forts, bases fortes, oxydants forts.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Protection contre les sels sur les pierres naturelles

# STONETECH® Scellant résistant à l'eau sale

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances répertoriées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou encore par l'organisme consultatif approprié, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles d'ingénierie appropriés :** Des bains oculaires d'urgence et des douches de décontamination devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Assurer le respect de tous les règlements nationaux et locaux.

**Équipement de protection individuel :** Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection.



**Matières des vêtements de protection :** Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

**Protection des mains :** Porter des gants de protection.

**Protection oculaire et du visage ::** Lunettes protectrices contre les agents chimiques.

**Protection de la peau et du corps :** Porter des vêtements de protection appropriés.

**Protection des voies respiratoires :** Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, il faut porter une protection des voies respiratoires approuvée. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, en cas d'atmosphère présentant un déficit en oxygène ou de niveaux d'exposition inconnus, utiliser un équipement de protection des voies respiratoires approuvé.

**Autres informations:** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                  |
|--|------------------|
| État physique                          | : Liquide        |
| Aspect                                 | : Blanc opaque   |
| Odeur                                  | : Légère         |
| Seuil olfactif                         | : Non disponible |
| pH                                     | : 5,0 – 6,0      |
| Taux d'évaporation                     | : Non disponible |
| Point de fusion                        | : Non disponible |
| Point de congélation                   | : Non disponible |
| Point d'ébullition                     | : Non disponible |
| Point d'éclair                         | : Non disponible |
| Température d'auto-inflammation        | : Non disponible |
| Température de décomposition           | : Non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)           | : Sans objet     |
| Limite inférieure d'inflammabilité     | : Non disponible |
| Limite supérieure d'inflammabilité     | : Non disponible |
| Pression de vapeur                     | : Non disponible |
| Densité de vapeur relative à 20 °C     | : Non disponible |
| Densité relative                       | : Non disponible |
| Gravité spécifique                     | : 0.988          |
| Solubilité                             | : Non disponible |
| Coefficient de partage : N-octanol/eau | : Non disponible |
| Viscosité                              | : Non disponible |

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**10.1. Réactivité :** Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

**10.2. Stabilité chimique :** Stable dans les conditions de manutention et stockage recommandées (voir la section 7).

# STONETECH® Scellant résistant à l'eau sale

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.
- 10.4. Conditions à éviter :** Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matières incompatibles.
- 10.5. Matières incompatibles :** Acides forts, bases fortes, oxydants forts.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux :** Produits possibles de la décomposition thermique : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).  
Amortir la fumée et les fumées irritantes.

## SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques – Produit

**Toxicité aiguë (orale) :** Non classifié

**Toxicité aiguë (cutanée) :** Non classifié

**Toxicité aiguë (inhalation) :** Non classifié

**Données DL50 et CL50 :** Non disponible

**Corrosion cutanée/irritation cutanée :** Non classifié

**pH:** 5,0 – 6,0

**Lésions/irritation oculaires :** Provoque une grave irritation des yeux.

**pH:** 5,0 – 6,0

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales :** Non classifié

**Cancérogénicité:** Non classifié

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):** Non classifié

**Toxicité pour la reproduction :** Non classifié

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):** Non classifié

**Danger par aspiration :** Non classifié

**Symptômes/blessures après l'inhalation :** Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

**Symptômes/blessures après le contact avec la peau :** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Symptômes/blessures après le contact avec les yeux :** Le contact provoque une irritation grave avec rougeur et gonflement de la conjonctive.

**Symptômes/blessures après l'ingestion :** L'ingestion peut avoir des effets nocifs.

**Symptômes chroniques :** Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

### 11.2. Informations sur les effets toxicologiques – Composant(s)

**Données DL50 et CL50 :**

| (oxy-1,2-ethanediyl .alpha.-isotridecyl-.omega.-hydroxy- (9043-30-5) |               |
|--|---------------|
| DL50 orale, rat  | 1 000 mg/kg   |
| Chlorhydrate de méthyl-2 isothiazolone-4 one-3 (2682-20-4)           |               |
| DL50 orale, rat  | 120 mg/kg     |
| DL50 cutanée, lapin  | 200 mg/kg     |
| CL50 inhalation, rat   | 0,11 mg/l/4 h |

## SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

**Écologie – Généralités :** Non classifié.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| STONETECH® Scellant résistant à l'eau sale |             |
|--|-------------|
| Persistance et dégradabilité               | Non établi. |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| STONETECH® Scellant résistant à l'eau sale |             |
|--|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation               | Non établi. |

**12.4. Mobilité dans le sol** Non disponible

### 12.5. Autres effets nocifs

**Autres informations:** Éviter le rejet dans l'environnement.

# STONETECH® Scellant résistant à l'eau sale

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

## SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Recommandations relatives à l'élimination des déchets** : Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

**Écologie – Déchets** : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition énoncées aux présentes ont été établies conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS ; ces descriptions peuvent varier en fonction de différentes variables qui pourraient avoir été connues ou non au moment de la publication de la FDS.

**14.1. En conformité avec le département des Transports (DOT)** Non réglementé pour le transport

**14.2. En conformité avec le Code international du transport maritime de marchandises dangereuses (IMDG)** Non réglementé pour le transport

**14.3. En conformité avec l'Association du transport aérien international (IATA)** Non réglementé pour le transport

**14.4. En conformité avec le transport des marchandises dangereuses (TMD)** Non réglementé pour le transport

## SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementation fédérale des États-Unis

|   |   |
|---|---|
| STONETECH® Scellant résistant à l'eau sale                                  |   |
| Classes de dangers, article 311/312 de la SARA                              | Danger pour la santé - sensibilisation respiratoire ou cutanée<br>Danger pour la santé - Lésions oculaires graves ou irritation oculaire  |
| <b>(oxy-1,2-ethanediyl .alpha.-isotridecyl-.omega.-hydroxy- (9043-30-5)</b> |   |
| Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U. |   |
| EPA - Code réglementaire de la TSCA   | XU - XU : indique une substance exempte de signalement en vertu du règlement sur le signalement des données de produits chimiques (Chemical Data Reporting Rule), (40 CFR 711). |
| <b>Chlorhydrate de méthyl-2 isothiazolone-4 one-3 (2682-20-4)</b>           |   |
| Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U. |   |
| EPA - Code réglementaire de la TSCA   | P - P - indique une substance PMN commencée<br>S - S - Indique une substance qui est identifiée dans une règle proposée ou définitive sur la nouvelle utilisation importante.   |

### 15.2. Réglementation d'État aux États-Unis

Ni ce produit ni aucun de ses composants chimiques n'apparaissent sur les inventaires des États américains. Ses composants chimiques ne sont sujets à aucune déclaration obligatoire.

### 15.3. Réglementation canadienne

|   |  |
|---|--|
| <b>(oxy-1,2-ethanediyl .alpha.-isotridecyl-.omega.-hydroxy- (9043-30-5)</b> |  |
| Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada               |  |
| <b>Chlorhydrate de méthyl-2 isothiazolone-4 one-3 (2682-20-4)</b>           |  |
| Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada               |  |

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

**Date de préparation ou de la dernière révision** : 2020-11-30

**Autres informations** : Ce document a été préparé en conformité avec le Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS/2015-17 du Canada et les exigences de la norme Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA relativement aux FDS.

**Texte complet des phrases du SGH :**

|  |  |
|--|--|
| Tox. aiguë 2 (inhalation : poussières, brouillard) | Toxicité aiguë (inhalation : poussières, brouillard) Catégorie 2 |
| Tox. aiguë 3 (cutanée)                             | Toxicité aiguë (cutanée) catégorie 3                             |
| Tox. aiguë 3 (orale)                               | Toxicité aiguë (orale), catégorie 3                              |

# STONETECH® Scellant résistant à l'eau sale

## Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Tox. aiguë 4 (orale)  | Toxicité aiguë (orale), catégorie 4  |
| Aquatique aigu 1      | Dangereux pour l'environnement aquatique – Danger aigu, catégorie 1                    |
| Aquatique chronique 1 | Dangereux pour l'environnement aquatique – Danger chronique, catégorie 1               |
| Aquatique chronique 3 | Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, catégorie 3               |
| Lés. oculaires 1      | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1                              |
| Irrit. oculaire 2     | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2                              |
| Corr. cutanée 1B      | Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 1B                                     |
| Irrit. cutanée 2      | Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 2                                      |
| Sens. cutanée 1A      | Sensibilisation cutanée, catégorie 1A  |
| STOT SE 3             | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique, catégorie 3      |
| H301                  | Toxique en cas d'ingestion   |
| H302                  | Nocif en cas d'ingestion   |
| H311                  | Toxique par contact cutané   |
| H314                  | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves                       |
| H315                  | Provoque une irritation cutanée  |
| H317                  | Peut provoquer une allergie cutanée  |
| H318                  | Provoque des lésions oculaires graves  |
| H319                  | Provoque une grave irritation des yeux   |
| H330                  | Mortel par inhalation  |
| H335                  | Peut irriter les voies respiratoires   |
| H400                  | Très toxique pour les organismes aquatiques  |
| H410                  | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| H412                  | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme        |

*Ces informations sont fondées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété particulière du produit.*

FDS SGH A.N. 2015 (Can., É.-U.)